



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 09 - SEPTEMBRE 2019

PUBLIÉ LE 06 SEPTEMBRE 2019

DGFP
- DDFIP 11

SOMMAIRE

DGFP DDFIP11

Arrêté de délégation de signature du 5 septembre 2019 en matière de contentieux et de gracieux fiscal - agents de la trésorerie de NARBONNE

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le responsable du pôle de contrôle expertise et vérification de NARBONNE : Michelle SUBERCAZE
inspectrice divisionnaire des finances publiques

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales , et notamment les articles L,247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le décret N° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret N° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Arrête

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERENGUER Gilles	Inspecteur	15000€	15000€
TUBERT Thierry	Inspecteur	15000€	15000€
TERRIER Bernard	Inspecteur	15000€	15000€
RIEUBERNET Florence	Contrôleur	10000€	10000€

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Narbonne le 05/09/2019
La responsable du pôle contrôle expertise vérification

Michelle Subercaze

